

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	22 (1942)
Heft:	1
Rubrik:	Communications de la Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiques. Grâce à son entremise, une quantité importante d'osier français a pu être exportée vers la Suisse.

Le rapport du Secrétaire signale que M. Louis Wegelin, Administrateur de la Compagnie et membre du Comité de la Section, et lui-même ont pris part au déjeuner offert par les délégués suisses aux négociations franco-suisses relatives au commerce de l'horlogerie entre les deux pays.

MARSEILLE (Section de Marseille et du Sud-Est)

Comité

Le Comité de la Section a tenu une séance le 23 décembre. Il a approuvé le rapport d'activité du Secrétaire pour le mois de novembre ainsi que la situation financière à la fin de l'année.

D'autre part, il a discuté du remplacement éventuel de certains membres correspondants de la Section et de l'opportunité d'en nommer dans les villes où il n'y en avait pas jusqu'ici.

Il a procédé également à un échange de vues sur la question des ventes en Suisse de produits français.

Enfin, il a examiné la possibilité d'importer de Suisse

des semences de pomme de terre pour les distribuer aux personnes suisses résidant dans la région de Marseille.

Secrétariat

Le Secrétariat s'est occupé de nombreuses affaires de compensation concernant les produits et services suivants : du côté français, façonnage et caoutchoutage de tissus, confection de luxe d'articles en soie, gazogènes, alfa, crin végétal, fibre de bambou d'Afrique du Nord, appareils électriques de chauffage; du côté suisse, textiles manufacturés, confection d'articles en coton, machines à calculer, filés de rayonne.

Il a renseigné de nombreuses personnes sur la possibilité d'obtenir certains articles français ou suisses.

Comme son collègue de Lyon, le Secrétaire de la Section de Marseille et du Sud-Est a été en rapport étroit avec les Autorités suisses compétentes pour suivre l'évolution de la situation de droit et de fait des échanges franco-suisses.

Des indications ont été fournies à de nombreux demandeurs quant à la possibilité de transférer des avoirs d'un pays à l'autre et d'utiliser des comptes bloqués.

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Deux circulaires importantes ont été envoyées par notre Compagnie à tous ses Adhérents au cours du mois de décembre.

1^o Circulaire du 12 décembre 1941 relative à « l'action contre la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises ».

Cette circulaire avait pour but de demander aux Adhérents de la Compagnie de collaborer à l'action entreprise par elle contre la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises. Elle les invitait à indiquer les marchandises françaises dont la vente en Suisse était, à leur connaissance, susceptible d'être développée. Un questionnaire était joint à la circulaire pour guider les intéressés dans l'établissement de leurs réponses.

Nous remercions vivement nos Adhérents qui ont bien voulu accéder à notre demande et nous donner des indications précieuses pour la conduite de notre action. Nous regrettons que les réponses ne nous soient pas parvenues en plus grand nombre et nous serions très reconnaissants à ceux qui auraient des renseignements utiles à nous communiquer et qui ne les ont pas encore portés à notre connaissance de le faire rapidement. Cette question de la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises intéresse, dans les deux pays, aussi bien les importateurs que les exportateurs, étant donné que les importations et les exportations sont étroitement liées les unes aux autres du fait même de l'existence d'un clearing entre les deux pays.

Nos Adhérents qui n'ont plus notre questionnaire entre les mains et qui seraient cependant désireux de nous faire

part de leur expérience à la suite de ce nouvel appel, voudront bien se reporter à la page 10 où il est reproduit.

2^o Circulaire du 24 décembre 1941 relative à la « réimpression de la liste des Adhérents de la Compagnie ».

L'effectif de notre Compagnie ayant considérablement augmenté depuis l'époque où la liste des Adhérents fut complétée pour la dernière fois (février 1939), nous avons estimé nécessaire de procéder à une réimpression totale de cette liste qui comprendra trois parties correspondant aux classements alphabétique, géographique et professionnel de nos Sociétaires.

A chacun de nos Adhérents nous avons envoyé notre circulaire du 24 décembre pour l'aviser de notre décision. Nous y avons joint le texte que nous nous proposons d'insérer en ce qui le concerne, en lui demandant de nous informer par retour du courrier des modifications qu'il pourrait désirer y apporter.

La quantité de papier dont nous disposons pour ce travail de réimpression ne nous permet pas de tenir compte de toutes les corrections qui nous ont été indiquées de la sorte, en particulier de celles qui allongent le texte (mention de succursales ou représentants se trouvant dans le même pays que le siège social, de numéros de téléphone, mention du même Adhérent sous plusieurs rubriques du classement professionnel, etc...).

D'autre part, nous signalons que notre classement alphabétique obéit à certaines règles impossibles à modifier et qui bannissent les termes génériques tels que société, usine, fabrique, établissements, etc... Les raisons sociales se trouvent sous les noms propres, les abréviations en forme de noms propres ou les noms de lieu qu'elles contiennent.